



Mort Inattendue du Nourrisson (MIN)

Rédaction : Groupe de Travail Pédiatrie

Validation : Comité Scientifique Urg'Ara

Version : V1.1

Mort inattendue du nourrisson : Décès survenant brutalement chez un enfant de moins de deux ans, alors que rien dans ses antécédents ne pouvait le laisser prévoir.

Seulement 5 % des décès sont en lien avec l'intervention d'un tiers. La majorité des décès sont des morts naturelles (mort non traumatique, sans l'intervention d'un tiers : infections, malformations, MSN...)

A ce titre l'obstacle médico-légal (OML) doit être questionné systématiquement, mais posé avec discernement.*

*Sauf pour le territoire du Parquet de Lyon où l'OML est systématique. (Cette pratique est en cours de réévaluation)

PROCEDURES Après prise en charge médicale et constatation du décès COMPLÉTER fiche Annexe 2: "FICHE de liaison SMUR - CR MIN" Prise de photos et copie certificat de décès déposé sur serveur sécurisé (MonSisra ou SI SMUR) L'ensemble fait partie du dossier médical et doit suivre le corps avec le carnet de santé. **UN OML DOIT-IL ETRE POSE*?** OUT NON PROCEDURE JUDICIAIRE PROCEDURE SCIENTIFIQUE Appeler le CR MIN (Privilégier une conférence à 3 : Smur Samu CR MIN) ☐ Smur appelle le Samu pour prévenir le 17 pour déclencher l'intervention d'un Officier de Police NON Judiciaire (OPJ) et attend son arrivée. Accord de la famille pour le transport au CR MIN et investigations? ☐ Le certificat de décès est signé par le médecin sur place avec OML + copie/photo/enregistrement certificat de OUI** décès (à transmettre au médecin receveur du CR MIN) Le certificat de décès est signé par le médecin sur place Jusqu'à l'arrivée de l'OPJ, le corps de l'enfant et (n'empêche pas le transport sanitaire du corps l'environnement ne doivent plus être touchés dans le cadre des MIN art <u>L6312-1 du CSP</u>) (En attendant le transfert du corps, fermer les portes et fenêtres, arrêter l'éventuel chauffage.) SAMU appelle le centre de référence MIN (conférence à 3 : SMUR SAMU CRMIN) Smur demande à l'OPJ si l'autorité judiciaire autorise le transport au CR MIN ? Il informe via le Samu le CR MIN de la décision Privilégier le Transport médicalisé au Centre de Référence des MIN Médecin CRMIN NON OUI appelle le SML Proposer (service de médecine légale) aux parents d'accompagner dans le Transport par les pompes funèbres sur réquisition de l'OPJ véhicule (si place assise ceinturée disponible) et de le porter. -> Service de Médecine Légale En cas d'OML, la présence des (SML) parents doit être validée par l'OPJ **Procédure ML** Envoyer une copie du dossier Smur et fiche Smur-CRMIN par mail au responsable du CR MIN **NFORMER** Courrier Information **Famille**

- * Aide à la décision de mention d'obstacle médico-légal (OML) : annexe du cahier des charges Cette liste est non exhaustive et non opposable.
- Survenue du décès alors que l'enfant est confié ou avec un tiers
- Explications floues, contradictoires, fluctuantes dans le temps
- Refus des parents du transport de l'enfant vers le CRMIN
- Lésions cutanées d'allure suspecte (ecchymose, hématome, abrasion, brulure, plaie, morsure) avec distinction des lésions entre l'enfant déambulant et non déambulant; signes de strangulation et/ou présence de pétéchies au niveau de la face.
- Eléments cadavériques incompatibles avec les éléments de l'anamnèse.
- Aspect de dénutrition

^{**} Même si un certificat est établi sans OML, il y a la possibilité de réaliser un signalement en cas d'élément suspect secondairement, à toutes les étapes de la PEC.



PRISE EN CHARGE DES PARENTS

- En cas de transport médicalisé de l'enfant décédé (transfert au Centre de Référence des MIN), en absence de contre indication de la part de l'OPJ, proposer aux parents d'accompagner dans le véhicule (si place assise ceinturée disponible) et de le porter.
- Si les parents ne sont pas transportés avec le corps de l'enfant, le Code de la Santé publique (Art. L6312-1) considère le transport des représentants légaux, depuis le lieu de la prise en charge de l'enfant décédé jusqu'à l'établissement de santé appelé à réaliser les prélèvements, comme un transport sanitaire.
- Leur demander d'apporter le carnet de santé de l'enfant
- Les informer qu'en cas de jumeau ou triplé, ce dernier bénéficiera d'une prise en charge dans un établissement qui dispose d'un service de pédiatrie.
- Les informer de l'objectif du CR des MIN et les sensibiliser à l'importance des examens (préparer l'obtention de leur consentement aux investigations sur le corps)
- Pour les parents restés à domicile, prévenir les parents qu'ils seront contactés par le Centre de Référence des MIN pour les démarches administratives.
- Secondairement, un entretien médical et un accompagnement psychologique précoce leurs seront proposés
- Leur transmettre le document d'information à destination des parents

Préconisations, si possible, en fonction du contexte, si les parents ne sont pas sur les lieux du décès :

- Dans la mesure du possible, ne pas annoncer le décès par téléphone
- Leur proposer de se rendre sur les lieux de la prise en charge pour l'annonce, si la temporalité de l'intervention le permet.
- Sinon leur dire que leur enfant va être transporté dans l'Etablissement X et prévenir les professionnels de l'établissement.

ANNEXE 1: CONTACTS CENTRES DE REFERENCE MIN REGION AUVERGNE RHONE ALPES

CR MIN	Lieu accueil CR MIN H24	Téléphone contact CR MIN H24	Courriel sécurisé MSSanté du référent du CR MIN
CLERMONT-FERRAND	Urgences pédiatriques Hôpital Estaing CHU Clermont-Ferrand	Médecin sénior des urgences pédiatriques 04 73 752 277	Dr D. SEBBOUH dsebbouh@chu- clermontferrand.fr Secrétariat: 04 73 755 290
GRENOBLE HCE	Urgences pédiatriques Hôpital Couple Enfant CHU Grenoble Alpes	Médecin sénior des urgences pédiatriques : 04 76 76 81 99 Ou IOA urgences : 04 76 76 65 18	Dr AP. MICHARD-LENOIR apmichardlenoir@chu- grenoble.fr Secrétariat: 04 76 76 59 88
LYON	Déchocage GHE Urgences pédiatriques HFME CHU Lyon	Médecin sénior des urgences pédiatriques : 04 27 85 56 43 Service : 04 27 85 56 55	Dr B. KUGENER beatrice.kugener@chu-lyon.fr Secrétariat: 04 27 85 56 42
SAINT-ETIENNE	Urgences pédiatriques	Médecin sénior des urgences pédiatriques : 04 77 82 85 89 Service : 04 77 82 81 90	Pr H. PATURAL Hugues.patural@chu-st- etienne.fr 04 77 82 85 42



ANNEXE 2: FICHE DE LIAISON SMUR - CR MIN



Mort inattendue du nourrisson Fiche de liaison SMUR Centre de référence MIN

FICHE DE LIAISON SMUR - CR MIN

Nom:				<mark>Lie</mark> Da	eu de naiss te de la M	ance : IN :			
<u>Téléphone :</u> <u>Lieu où s'est produit la MIN :</u> □domicile		□domicile □grands-par			ou garderie	e □maternit nconnu □ autre:		é □nourrice	
Adresse du lieu si diffé									
N° de téléphone de la	personne/lieu	qui a trouvé l'enf	fant (ave	ec accord)	:				
CIRCONSTANCES	S DE DECOU	VERTE DE L'	ENFAI	V <i>T</i>					
Enfant découvert par :									
Heure de découverte d				<u>He</u>	ure à laqu	elle l'enfar	nt a été cou	<u>ıché</u> :	
Heure du dernier repas Heure à laquelle l'enfa									
Circonstances de décou	uverte de l'enfar	<u>t</u> : □absence □ surveillan			habituelle	□ple □inconn		□bruit a	normal
<u>Habillement</u> :	□ body □ turbulette o			na r d'ambre	□bavoir	□sur □inconn	pyjama u	□nid d'a □autre	inge :
<u>Où était l'enfant</u> :	□ berceau □ lit auto □ parc	□couffin □siège auto □canapé	□lit d'a □bain		□matelas □maxi cos □transat s	si □I souple	andau	□ lit plia □ pouss □ transa	ette
	ajouté □ autro	outé □ lit parapluie sans matelas surajouté □ autre :							
<u>Literie</u> :	□matelas fer □ draps □ cale bébé □ inconnu	□couverture □« cocon »	de positi	couette ionnemer	ıt □réc	ır de lit lucteur de		n d'allaite □peluch	
Position dans laquelle	'enfant a été co	ouché :		un adulte		ec un autre	ventre 🗆 d e enfant		
Objet ayant aidé l'enfant à s'endormir :			□aucu □doud		□pc □inc	ouce connu	□bibero □autre		□sucette
Position dans laquelle l	'enfant a été tro	ouvé :							
□ sur le dos				□sous les	couvertur	es, la cou	ette, les dra	aps	
□ sur le ventre				□visage recouvert par draps, peluche, oreiller					
□ sur le ventre, tête dans le matelas				□coincé sous un adulte ou un autre enfant					
□ sur le ventre, sans précision				\square position demi-assise dans transat, cosi, poussette					
□ sur le côté				□avec un adulte sans précision					
□ basculé entre matelas et montant du lit					autre enfa	-			
□tête entre matelas et bord du lit				□inconnι	ı	⊔autre :			

Q.

ASPECT DE L'ENFANT ET EXAMEN CLINIQUE

(surtout si OML)	ais uniquement av	ec serveu	ir securis	se : mon sis	ra et SI SIV	IUR (pnoto et c	ertificat de deces)	
Respiration arrêtée ?	□oui	□non	□gas	p □rvth	nme norma	al □inco	onnu	
Cœur arrêté ?	□oui	□non	_	/mn		ne irrégulier	□inconnu	
Pensez-vous qu'il y a eu un confin	ement aérien (siti	uation d'a		-	□oui	□non		
Aspect cutané :	□pâleur	☐ marb		, □ hémat	omes	□ ecchymos	es □ cyanos	
	□ purpura	□ pétéo	chies	☐ lésions	dermatol	ogiques	•	
	☐ lividités fixées	s □ lividit	tés non f					
	□ aspect violace	é antérieu	ır □ ası	pect violace	é en péleri	ne □ aspect v	iolacé postérieur	
	 □ aspect violacé antérieur □ aspect violacé en pélerine □ aspect violacé : ne sait pas 							
	□ inconnu	_	•					
	•							
Tonus:	□hypotonie □inconnu	□hyper □autre				□hypertonie	importante	
Importance des rejets par la bouc		5	□petite	e tache sur	la literie	□tâche impor	tante sur la literie	
Importance :		ériorisés	•			·		
		nglants		entaires	□inco	onnu □autre:		
- -								
Importance des rejets par le nez :	□absents	S	□petite	e tache sur	la literie	□tache impor	tante sur la literie	
<u>Importance :</u>		□inconnu □autre:						
Type de rejets □ mousseux □ sanglants □ alimentaires □ inconnu □ autre :								
Sueurs : □ abse □ lit en Pli cutané □ oui □ Enfoncement globes oculaires Selles dans la couche : □ absentes	si oui localisation nce □ vêtem tièrement mouillé non □inconnu □oui □non □inc □normales □liqu oui □non □incon	ents mou connu	isante □n illés portanc <u>Séc</u> <u>Fonta</u>	on □ inco □tête mo e non préci cheresse m nelle :	onnu ouillée sée □inco ouqueuse □normal	nnu □autre : □oui □ le □tendue □o	lé vers la tête l Inon □inconnu Iéprimée □inconnu	
Tómoins :								
<u>Témoins</u> : Premiers gestes de réanimation	□oui □non □in	connu						
Gestes effectués par les témoins	□aucun		lation	⊐bouche à	bouche	□мсе		
destes effectues par les terroms	□aspiration	□inconi						
Réponse de l'enfant :	□éveil □éveil p □pas de réactio			ent l □inconnu		nce, coma autre :	□vomissements	
Premiers secours :								
Quels secours ont été appelés ?	□15				médecin traita	ı traitant		
	_				inconnu 🗆 autre :			
Heure de prise en charge par pren								
Tentative de réanimation par pren		audast.		□non □in		la da Cosa III. F	7	
Gestes pratiqués par premiers se	<u>cours :</u> ⊔stin □houche à hou	nulations		à l'ambu		le de Guedel [lautre:	→ aspiration	

<u>SMUR:</u>							
Heure de prise en charge par SMUR : <u>Température rectale à la PEC</u>							°C
Tentative de réanimation par SMUR :		□oui	i □non □ir	nconr	าน		
Gestes de réanimation effectués :	□stir	mulations			□voie centrale	□adré	énaline
	□asp	iration	□intuba	tion	□VA à l'ambu	□VA n	nécanique
	□VVI	Р	□voie in	itra-c	osseuse		
	□inc	onnu	□autre :	:			
<u>Durée de réa par SMUR</u> mn							
Synthèse de PEC :							
ENVIRONNEMENT DE L'ENFAN	IT AU	MOMENT	DU DEC	CES			
Moyens de chauffage : □Indi	viduel	□collectif	Пашта	70LIT	□électrique □poé	عاذ	
_							
□au g	gaz	□cheminée	⊔inconn	ıu	□autre :		
T () 1 1 1 1			CD / I / I				
Température de la pièce : °C		Mesure CO p	oar SP (dete	ecteu	ır CO pompiers):		
Exposition au tabac: \square oui \square non \square in	connu						
<u>Type de chambre</u> : □chai	mbre sei	ule	□chamb	re av	vec adultes □ch	ambre av	vec autres enfants
□salo	n	□chambre o	des parents	S	□collectivité d'enf	ant	
□inco			•				
					□non □inconnu		
Conditions météo, altitude :							
Consultation pour pathologie ou hospitalis	sation da	ins les 72 H	<u>précédente</u>	<u>es</u> ?	□oui – préciser		□non □inconnu
RESUME DE L'HISTOIRE CLIN.	IQUE,	AUTRES	RENSE1	GN	EMENTS		
						•••••	
	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••	
Enfant transporté vers l'hôpital ?		□oui □non					
Transport de l'enfant intubé ventilé ?		□oui □non					
<u>Mode de transport :</u>		□pompiers			R □Transport funé		
		□inconnu			e:		
Parents prévenus du transport		□oui □non					
Décès annoncé aux parents ?		□oui □non					
Parents transportés avec l'enfant ?		□oui □non					
Parents informés sur le bilan hospitalier p	<u>orévu ?</u> (□oui □non □inc	onnu*	
Certificat de décès signé?		□oui - e	en □OML /	/ □m	ort naturelle		
		□non [□inconnu				
Nom de l'hôpital :							
Heure d'arrivée à l'hôpital :							
Nom du Médecin SMUR :							
Nom du Médecin prenant en charge l'enf	ant aux	urgences :					

ANNEXE 3: MODELE DE COURRIER D'INFORMATION AUX PARENTS

Logo établissement siège du Samu Logo établissement siège du CR MIN Logo établissement siège du SMUR

Madame, Monsieur

Votre enfant vient de décéder de manière inattendue. Ce drame que vous vivez concerne malheureusement plusieurs centaines de familles chaque année en France.

La Haute Autorité de Santé a publié des recommandations professionnelles de prise en charge après le décès inattendu d'un enfant de moins de 2 ans qui préconisent qu'un bilan soit effectué après le décès.

Ce bilan est important pour vous et pour votre famille, pour essayer de comprendre les causes du décès brutal de votre bébé.

Pour que ce bilan soit effectué dans de bonnes conditions, il est nécessaire que le corps de votre enfant soit transporté dans :

- le Centre Hospitalier de...
- dans le service de...
- qui peut être joint au...

C'est pourquoi l'équipe médicale qui a pris en charge votre enfant est chargée de vous expliquer la nécessité de ce transport et ses modalités.

Le décès d'un nourrisson peut poser des problèmes médico-légaux et dans certains cas, une enquête de police ou de gendarmerie peut être ordonnée par le Procureur de la République.

Nous mettons tout en œuvre pour vous aider le mieux possible dans cette période très difficile pour votre famille.

L'équipe du Centre de Référence des Morts Inattendues du Nourrisson

